

Objet : Motion pour un rétablissement de la paix dans le Haut-Karabagh.

Le conseil municipal adopte à la majorité la motion présentée par les groupes de la Majorité municipale : Groupe socialiste ; Groupe des élus communistes et partenaires; Groupe de la société civile :

« Le Haut-Karabagh est une province arménienne qui fut rattachée à la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan turcophone en 1921.

A la suite de la proclamation de son indépendance lors de la chute de l'Union soviétique, les Arméniens du Haut-Karabagh ont dû lutter pour leur survie, entre 1991 et 1994, sur ce petit territoire montagneux aux confins de l'Arménie.

Aujourd'hui, et depuis maintenant huit jours, la région du Haut-Karabagh est sous le feu d'une très violente agression militaire de l'Azerbaïdjan. D'ores et déjà, plusieurs dizaines de morts et des centaines de blessés parmi les civils sont à déplorer.

Facteur extrêmement inquiétant dans cette guerre de haute intensité qui se déroule aux portes de l'Europe, la Turquie y joue un rôle prépondérant par son soutien logistique et militaire direct, et même par la mobilisation de mercenaires djihadistes venant de Syrie.

Depuis 1988 et le terrible tremblement de terre qui a frappé l'Arménie, la Ville de Créteil entretient des liens étroits avec la Ville de Gumri qui est la seconde ville la plus peuplée d'Arménie et avec laquelle un partenariat de coopération décentralisée a été conclu en 1998.

Au regard de ces liens d'amitiés qui unissent la Ville de Créteil et le peuple arménien, le Conseil municipal, par la présente motion, condamne fermement les opérations militaires engagées par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabagh et demande aux autorités françaises de poursuivre leurs efforts pour obtenir un cessez-le-feu et rétablir durablement la paix par le biais d'une sortie à cette crise qui est grave pour l'Arménie et l'Azerbaïdjan, mais aussi pour la stabilité et la paix dans la région. »

Fait à Créteil, le cinq octobre deux mille vingt.

Le Maire,

signé

Laurent CATHALA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de conseillers municipaux en exercice	
Est de :	53
Présents :	48
Mandats :	5
Absents :	0

**SEANCE DU
LUNDI 5 OCTOBRE 2020**

Ne participe pas au vote :	
Pour :	45
Contre :	0
Abstentions :	8

L'an deux mille vingt à **vingt heures trente le cinq octobre**, le conseil municipal de la commune de Créteil convoqué à domicile et par écrit le **28 septembre 2020** s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Laurent CATHALA, Maire**.

Etaient présents :

M. CATHALA, maire,
M. PELISSOLO, Mme **BOULARD**, **M. PLACE**, Mme **GARRIGOU-GAUCHERAND**, **M. ELHARRAR**, Mme **SIMON-DECK**, **M. MAIZ**, Mme **SOL**, **M. DUKAN**, Mme **VORCHIN**, **M. URGIN**, **M. PESSAQUE**, Mme **VALLIER**, **M. MBOUMBA**, Mme **DIALLO**, **M. LE GUILLOU**, Mme **ADNANE**, **M. HELIN**, adjoints au maire,
M. DUFEU, **M. WANNIN**, Mme **CAMARA**, Mme **DEPREZ**, Mme **HENON**, Mme **MELIGNE**, Mme **ANAMBA-ONANA**, Mme **SALVIA**, **M. TEISSEDE**, Mme **DIASSE**, **M. ESOR**, Mme **CHRISTON**, **M. TOLEDANO**, Mme **ANGLES**, **M. MULUMBA**, **M. TAHRI**, Mme **MORVAN**, Mme **PERREAU**, Mme **RUPAIRE**, **M. BIEN**, Mme **MATTEI**, Mme **GARCIA**, Mme **RABA**, **M. HEBBRECHT**, **M. BETOUCHE**, Mme **LO**, **M. DING**, Mme **DUPUIS**, **M. KERISIT**, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales,

Absents :

Mandats : Mme **TORGEMEN** (pouvoir à Mme **SIMON-DECK**), Mme **HACHMI** (pouvoir à **M. PLACE**), **M. SASPORTAS** (pouvoir à **M. MAIZ**), **M. BRAUD** (pouvoir à **M. PELISSOLO**), **M. HENRY** (pouvoir à Mme **GARRIGOU-GAUCHERAND**).

Secrétaire de Séance : **Maguy BOULARD**

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20201005-lmc15610-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020